

PROCÈS – VERBAL DE LA SÉANCE du conseil d'administration

Date : Mardi 9 juin 2015

Année scolaire : 2014-2015
Numéro de séance : 6
Date de transmission de la convocation aux membres : 18 mai 2015
1^{ère} convocation (oui/non) : oui
2^{ème} convocation (oui/non) : non
(en cas d'absence de quorum lors de la séance précédente)

Président : Monsieur LEGROS Jimmy-Guy
Secrétaire de séance : Madame BELIARD Catherine

Quorum (13 ou 16) : 16
Nombre de présents : 26

Ordre du jour

I - Fonctionnement du Conseil

Approbation du Procès Verbal du 16 avril 2015

II - Vie pédagogique

- 1 Règlements intérieurs (général, internat secondaire, Résidence...)
- 2 Liste des manuels 2015-2016
- 3 Projet d'établissement
- 4 IMP (Indemnités pour Missions Particulières)

III - Affaires financières

- 1 Décisions Budgétaires Modificatives
 - pour information
 - pour vote
- 2 Contrats et conventions
- 3 Voyages et sorties scolaires (2015-2016)
- 4 PRE

IV - Questions Diverses

Annexes [9] documents annexes

- 1- Listes des manuels (3 documents)
- 2- Projet d'établissement 2014-2018
- 3- Contrat d'objectifs
- 4- DBM
- 5- Contrats et conventions
- 6- Voyages et sorties 2015-2016
- 7- Projets de réussite éducative 2015-2016

PRÉSENCE au CONSEIL

Séance du mardi 9 juin 2015

Qualité		Membres de droit			Invités	
		Nom - Prénom	P	A	E	Nom – Prénom (qualité)
ADMINISTRATION	Chef d'établissement	M. LEGROS Jimmy-Guy	x			
	Proviseur adjoint	Mme ORAVEC Myriam	x			Mme BABIN Delphine
	Gestionnaire	M. PEYCLI Alain	x			
	C.P.E.	M. ALBERT Didier	x			
	Collectivité de rattachement	Mme SHEMWELL Hélène Mme WIERRE Nathalie	x x			
ÉLUS LOCAUX	Groupement de communes	M. SOL Gérard		x		
	Commune siège	M. GRASSET Thierry		x		
	Commune siège	Mme BALLON Clothilde		x		
PERSONNALITÉ QUALIFIÉE						

		Titulaires			Suppléants			
PERSONNELS DE L'ÉTABLISSEMENT	Personnel d'enseignement	Mme TOCHON Viviane	x					
		M. VIALLEMONTEIL Jean-Pierre	x					
		Mme JULIEN Anne-Laure	x					
		Mme RUMMEL Elke		x		Mme LAVERGNE Sylvie	x	
		Mme NIEUTIN Gloria	x					
		M. HERMELIN Lionel	x					
	Personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé	Mme PRANGÈRE Christiane	x					
		Mme DUCOURET Christelle	x					
		Mme BELIARD Catherine	x					
PARENTS D'ÉLÈVES et ÉLÈVES	Parents d'élèves	M. CHAUMET Sébastien	x					
		Mme BIROCHEAU Muriel	x					
		Mme BROC Lucie	x					
		M. LEVESQUE Joël	x					
		M. DEPREISSAT Christian	x					
	Élèves	M. MEHEUX-DRIANO Yann	x					
		Mme PATINIER Adèle	x					
		Mme VALENTIN Justine	x					
		M. GALLARD Guillaume			x	BARRICAULT Clément	x	
		Mme TESTA Raphaëlla			x	MICHAUD Guillaume	x	
M. MARTRON Grégoire	x							

P : Présent - **A** : Absent - **E** : Excusé - **R** : arrivée en cours de séance

Début de la séance : 18h06
Présents : 26

I – FONCTIONNEMENT DU CONSEIL

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité

1) Approbation du PV du 16 avril 2015

Remarque des représentants des personnels sur la date de fermeture de la résidence : modifier dans le PV au II – Vie pédagogique – 1 – Calendrier du troisième trimestre : concernant les CPGE, Mme Oravec précise que l'arrêt des cours est fixé au 26 juin et la fermeture de la résidence au 3 juillet ».

Remarque des parents d'élèves sur une erreur dans les résultats du vote sur l'approbation du PV du 17 février : noter « Contre : 0 ».

M. Viallemonteil fait remarquer que les procès-verbaux n'apparaissent toujours pas sur la page internet.

M. le Proviseur explique que ce n'est pas un oubli de la part de la Direction, mais un problème technique qui pour le moment ne permet pas la mise à jour.

Vote pour l'approbation du PV du 16 avril 2015
Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 26

II – VIE PÉDAGOGIQUE

1) Règlements intérieurs

Un professeur fait remarquer que les directives dans le paragraphe 1.11 sont difficilement applicables.

M. le Proviseur rappelle que les règlements sont votés pour l'année scolaire ; il suggère de soumettre les demandes de modification lors du premier CA constitué en octobre 2015.

2) Listes des manuels 2015-2016 (documents annexes 1 – 1^{bis} – 1^{ter})

Les parents d'élèves regrettent que les listes soient seulement présentées ce jour.

M. le Proviseur ainsi que les professeurs expliquent les diverses contraintes liées au choix des manuels scolaires : spécimens arrivés tardivement, contraintes calendaires de fin d'année... Des précisions sont données sur les choix effectués. En mathématiques, pour les classes de seconde, les professeurs donneront des références pour l'achat de la calculatrice, au moment des inscriptions ou au plus tard à la rentrée.

3) Projet d'établissement 2014-2018 (document annexe 2)

Un professeur trouve que le projet d'établissement est trop synthétique.

M. le Proviseur précise que dans un souci de lisibilité un choix de présentation a été fait ; l'objectif étant une appropriation facile par tous les membres de la communauté éducative. Il rappelle que les observations faites en groupes de travail ont été prises en compte ; toutes les actions, celles recensées et celles à venir, dès lors qu'elles s'inscrivent dans les axes du projet sont éligibles.

A ce projet d'établissement se rattache le contrat d'objectifs (document annexe 3).

Vote pour l'approbation du projet d'établissement et les contrats d'objectifs
Contre : 8 Abstention : 2 Pour : 16

4) IMP (indemnités pour missions particulières)

M. le Proviseur informe le conseil d'administration que l'enveloppe n'est pas connue pour le moment. Il explique que ces IMP concernent les missions accomplies par les enseignants en dehors de leurs tâches d'enseignement. A ce jour, seule l'enveloppe concernant la coordination en EPS est connue.

III – AFFAIRES FINANCIÈRES

1) Décisions Budgétaires Modificatives pour vote (document annexe 4)

M. Peycli explique les différentes lignes des DBM soumises au vote :

- *Service général*
 - augmentation des crédits ouverts pour le gaz compte tenu d'une météo moins favorable que l'an dernier,
 - sous-évaluation des crédits dédiés aux consommables informatiques,
 - réalisation du contrat de maintenance thermique plus chère que prévu,
 - informatique pédagogique : anticipation car déjà 3/4 des moyens disponibles ont été utilisés,
 - charge exceptionnelle résidence d'artiste inter-lycée 2014, 1 096,00 € ayant été déduits du bilan culture,
 - gardiennage lycée mois d'août : les personnels qui le font habituellement ne sont pas disponibles, de plus des travaux sont susceptibles d'intervenir pendant cette période.
- *Service Agence comptable*
 - acquisition machine à scanner les chèques : nécessaire pour garder une trace des chèques envoyés.

- *Service Opérations en capital*
 - acquisition ordinateur portable,
 - équipement secours accès restaurant scolaire, en cas de panne électrique ou informatique.

Vote pour l'approbation de la DBM
Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 26
Acte administratif n° 0021

- *Dons et legs*
 - don ODPPC Olympiades de physique (M. Belazreg) : 250,00 € par groupe d'élèves sélectionné, deux groupes pour l'établissement soit 500,00 €.

Vote pour l'acceptation du don
Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 26
Acte administratif n° 0022

- Répartition crédits LOLF : 2 600,00 € affectés aux droits de reproduction.

Vote pour la répartition crédits LOLF
Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 26
Acte administratif n° 0023

2) **Contrats et conventions (documents annexes 4 et 5)**

- gardiennage lycée août 2015 du 3 au 19 août, 2 rondes (7h30-9h00 et 17h30-19h00) : des devis sont encore attendus.

Vote pour l'approbation du contrat gardiennage lycée août
Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 26
Acte administratif n° 0024

- contrat logiciel de traçabilité en restauration.

Vote pour l'approbation du contrat logiciel de traçabilité en restauration
Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 26
Acte administratif n° 0025

- modification contrat Turbo-self : réservation repas en ligne (coût ± 200,00 €/an)
 Les étudiants auront la possibilité de réserver leurs repas du samedi via Internet ou sur leur Smartphone.

Vote pour la modification du contrat Turbot-self
Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 26
Acte administratif n° 0026

- convention avec l'EREA pour le traitement du linge : le service lingerie de l'établissement s'occupera du linge de l'EREA pendant les travaux de leur lingerie.

Vote pour la convention avec l'EREA
Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 26
Acte administratif n° 0027

- convention cadre pour un partenariat organisant « *Des rapprochements dans les domaines pédagogiques et de la recherche et facilitant les parcours de formation des étudiants* » (document annexe 5)

M. le Proviseur donne des explications concernant cette convention cadre.

A la rentrée 2015, les étudiants CPGE de 1^{ère} année devront s'inscrire dans une université ou dans un établissement public de formation supérieure (rentrée 2016 pour les 2^{èmes} année). Les droits d'inscription sont fixés et perçus par l'université ou l'établissement d'inscription. Les étudiants auront jusqu'au mois de décembre pour effectuer les démarches.

Une discussion est engagée autour des ECTS et des droits d'inscription. Des représentants des étudiants de CPGE regrettent de devoir payer une inscription pour des cours auxquels ils n'assisteront pas.

M. le Proviseur précise que l'objectif de la convention est de garantir aux étudiants de CPGE une reconnaissance et une validation de leur parcours. M. Albert, CPE auprès des classes préparatoires, s'étonne que la convention cadre soit si peu explicite sur les droits d'inscription, il évoque la charge que cela représente pour les familles.

Vote pour la convention cadre
Contre : 6 Abstention : 4 Pour : 16
Acte administratif n° 0028

3) Voyages et sorties scolaires 2015-2016 (document annexe 6)

Mme Tochon explique que certaines sorties sont aussi des PRE (musée du vitrail, musée Ste Croix, TAP Poitiers et Angoulême festival de la BD).

Vote pour les voyages et sorties scolaires
Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 25
Acte administratif n° 0029

4) PRE (document annexe 7)

Les PRE (Projets de Réussite Éducative) n'existent qu'en Région Poitou-Charentes ; il est à ce jour impossible de prévoir ce qu'ils deviendront lors du changement de Région...

Vote sur les PRE
Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 25
Acte administratif n° 0030

IV – QUESTIONS DIVERSES

1) Questions déposées par les représentants des personnels enseignants :

- urgence d'une information sur les PRE : demande réitérée d'une note de service expliquant la procédure et donnant la date butoir de dépôt des dossiers,
- demande de la tenue d'un conseil d'administration extraordinaire d'ici la fin de l'année scolaire : pour la présentation au CA des IMP et des nouveaux PRE.

M. le Proviseur va diffuser une note de service rapidement.

Mme Shemwell et Mme Wierre précisent qu'une commission se réunira en juillet et que des dossiers de Projets de Réussite Éducative pourront être présentés à la rentrée.

Un conseil d'administration extraordinaire est fixé au jeudi 2 juillet à 17h30.

Pour les IMP la répartition pourra être présentée pour avis au 1^{er} CA de rentrée si celle-ci n'a pas pu être faite avant le 2 juillet.

Départ de Mademoiselle Patinier à 19h30

2) Question tardive des représentants des élèves par rapport à la qualité des pique-nique du self

M. Legros rappelle que les questions doivent être déposées 48h avant la tenue du CA.

Les élèves relèvent que le pâté et la salade piémontaise, compris dans le panier-repas sont, pour un grand nombre d'élèves, peu appréciés et rarement consommés. Pour éviter le gaspillage, ils demandent une recomposition du panier-repas.

M. Peycli fait remarquer que cette question pourrait être étudiée en commission restauration et non en conseil d'administration. Il informe que suite à une séance de test auxquels pourront être associés les élèves, ces deux produits seront remplacés, la salade piémontaise par une salade de riz par exemple. Le lycée effectuant ses achats sous forme de marché public, la marge de manœuvre reste cependant limitée.

3) Question des représentants des parents d'élèves : « Dans le cadre du nouvel environnement numérique de travail mis en place par la Région et pour faciliter le dialogue entre les parents et les enseignants, serait-il envisageable de créer des adresses mail génériques par classe qui seraient ensuite distribuées dans les boîtes mail des enseignants concernés ?

Si la communication avec le lycée a été facilitée en seconde via le cahier de liaison, elle reste tributaire de la bonne volonté des lycées pour les classes de 1ères et terminales ; un ENT qui gère les boîtes mail pourrait solutionner ce souci récurrent tout en préservant la confidentialité des mails des enseignants ».

Une réponse est apportée par Mme Wierre, représentante de la Région : les adresses seraient les adresses professionnelles académiques des enseignants.

M. le Proviseur insiste sur la nécessité pour les enseignants d'utiliser leur adresse académique ou de mettre en place un transfert d'adresse.

Fin de séance : 19h45

Le Président,

La Secrétaire de séance,

Jimmy-Guy LEGROS

Catherine BÉLIARD